

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 3 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois mars à 20 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS – MM. Bruno BAYOL – MM. Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mme Marie-Emilie BOTELLA – M. Lionel AULANIER – Mmes Maryline SALVAN - Nadine BONTEMPS – M. Robert GREVEN.

Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
M. Ambdillah BACAR à M. Lionel AULANIER.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Avenant au marché de travaux de réfection des Ateliers Municipaux.

Il est rappelé à l'Assemblée l'actuel marché de travaux pour la réfection des Ateliers Municipaux, dont les attributions avaient été délibérées lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2024, ainsi que les avenants déjà délibérés lors du Conseil du 30 janvier 2025.

Le chantier suivant son cours, il est apparu que l'impact de l'orage de grêle de juillet 2024 est plus important qu'il n'était possible de l'appréhender sur l'isolation et le placo du bâtiment principal. Il convient de remplacer plus de cloisons que prévu (ressorties humides dues à l'absorption de l'eau par la laine de verre), et également d'en changer les ossatures rail atteintes de corrosion.

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20250303-20250303_01-DE
Reçu le 06/03/2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE comme suit les modalités financières de ce nouvel avenant :

PRESTATAIRE	MARCHE INITIAL	MONTANT AVENANT N°1	MONTANT NOUVEL AVENANT	NOUVEAU MARCHE
EURL Bassin Isolation	50 955 € HT	4 284 € HT	5 504 € HT	60 743 € HT

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **5 mars 2025**.
Publiée ou Notifiée le **5 mars 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,



Maxime GAILLAC



Pour extrait conforme,

La Maire,



Christine TEULIER